



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 03.26-27

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 27.10.2026

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

Plateau U12 D1 – CUGNAUX / SAINT LYS – du 26.09.2026

Pour le club de SAINT LYS

1 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 02.11.2026
Motif : Comportement excessif au cours de la rencontre

Affaire n°2 :

U14 – Territoire – Poule A – LA FAOURETTE / FRONTON du 26.09.2026 et LA FAOURETTE / GARONNA NORD TOULOUSAIN du 10.10.2026

Pour le club de LA FAOURETTE

1 an de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 15.10.2026
Motifs : Propos discriminatoires à dirigeant en dehors de la rencontre, comportement menaçant envers un dirigeant en dehors de la rencontre, propos injurieux à joueur au cours de la rencontre et comportement excessif au cours de la rencontre

Désignation d'un Délégué Officiel pour toutes les rencontres à domicile pour l'équipe U14 1.

Affaire n°3 :

U17 – District A – Poule B – LABEGE INTER FC / BRAX – du 03.10.2026.

Pour le club de LABEGE INTER FC

2 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 02.11.2026
Motifs : Comportement excessif et propos injurieux à spectateur au cours de la rencontre

5 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 02.11.2026
Motifs : Propos injurieux à officiel en dehors de la rencontre

Match à rejouer en présence de 3 Arbitres Officiels et d'un Délégué Officiel à la charge du club de LABEGE INTER FC

Désignation d'un Délégué Officiel pour toutes les rencontres à domicile de l'équipe U17 1.

Transmission du dossier à la CDA en ce qui concerne l'Arbitre Officiel de la rencontre.

Transmission du dossier à la CDA en ce qui concerne l'attitude de l'Arbitre Officiel de la rencontre suivante.

Affaire n°4 :

Féminines – U15F – Foot à 8 – Poule A – SAINT ORENS / P.A.F. – du 10.10.2026

Pour le club de SAINT ORENS

1 match automatique + 3 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : brutalité à joueuse au cours de la rencontre à l'occasion d'une action de jeu.

2 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 02.11.2026

Motif : avoir donné l'ordre à son équipe de quitter le terrain et avoir accepté de fait une demande pour ôter des cartons rouges de la feuille de match en ne s'y opposant pas.

Match perdu par pénalité à l'équipe de SAINT ORENS (score acquit sur le terrain – SAINT ORENS : 0 – P.A.F. : 9)

Motif : Responsable de l'arrêt de la rencontre en quittant le terrain.

Pour le club de P.A.F.

1 match automatique + 3 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : brutalité à joueuse au cours de la rencontre à l'occasion d'une action de jeu.

1 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 02.11.2026

Motif : avoir demandé à l'Arbitre Officielle de la rencontre de retirer les cartons rouges de la feuille de match.